

Résolution 3

Soumis à validation du Comité National de Janvier

Notre outil syndical

(R3) 0. Introduction

La dernière mandature a été marquée par un mouvement social d'une ampleur historique, marqué par une unité syndicale au niveau interprofessionnel inédite. Il a cependant échoué à obtenir le retrait de la réforme des retraites. Le bilan que nous en avons dressé collectivement a mis en avant tant la pertinence que les faiblesses de notre outil syndical dans une période qui nous place face à une responsabilité particulière tant les attaques sont violentes tandis que se précise sans cesse la menace d'une prise de pouvoir par l'extrême droite.

(R3) 1. L'unité en question

(R3) 1.1 Le mouvement d'opposition à la réforme des retraites voulue par le gouvernement et le patronat au printemps 2023 a fait ressurgir le débat sur les relations entre les organisations syndicales et les partis politiques. Ce travail peut bien entendu avoir lieu dès lors qu'il y a un respect mutuel et dans le respect de l'indépendance syndicale. Il doit servir à l'élévation du rapport de force. Plus le mouvement social est puissant et plus il a le débouché à ses luttes entre ses propres mains.

(R3) 1.2 L'unité syndicale lors du mouvement de défense de nos retraites en 2023 a été déterminante pour la crédibilisation de nos revendications (nous avons gagné la bataille de l'opinion publique) et la légitimation du mouvement syndical dans ce combat (notamment par rapport aux partis politiques). Mais elle aura sans doute manqué de déclinaisons concrètes dans nombre de secteurs et départements. Il faut réaffirmer notre volonté de construire à tous niveaux une unité pratique, vivante, engageant nos structures comme nos équipes : tournées syndicales communes, matériel commun, réunions communes...sont des pistes à explorer pour l'avenir.

(R3) 1.3 L'expérience de cette unité n'en interroge pas moins la recomposition syndicale. Si c'est bien l'unité d'action – et sa réalité – qui en détermine les enjeux, il faut néanmoins assumer qu'aujourd'hui, le syndicalisme dans son ensemble – expression des intérêts des travailleuses et des travailleurs mais aussi de leurs perspectives d'émancipation – est engagé dans une course de vitesse avec l'accentuation des inégalités économiques et sociales, la menace fasciste et l'urgence climatique.

(R3) 1.3.1 L'Union syndicale Solidaires n'a jamais considéré son existence comme une fin en soi. Mais l'éventualité d'un outil syndical de lutte nouveau devrait s'appuyer sur un débat profond parmi les syndiqué·es de l'ensemble des organisations qu'une telle recomposition pourrait concerner (CGT, FSU, Solidaires... mais aussi d'autres équipes combattives).

(R3) 1.3.2 Au-delà, un tel projet devrait rencontrer l'intérêt des salarié·es pour que cela se traduise en « plus » d'organisation, en plus de syndicalisation, pas en de nouvelles divisions. Cela veut dire aussi qu'une recomposition implique une organisation syndicale profondément refondée, capable de répondre mieux qu'actuellement aux aspirations des travailleuses et des travailleurs : une simple absorption ou fusion dans une structure existante ne peut pas avoir ce sens.

(R3) 1.3.3 En vue d'approfondir la question de la recomposition syndicale, l'Union syndicale Solidaires prendra deux initiatives : l'engagement d'un débat interne à l'Union sur la question passant par la création d'un groupe de travail dédié ; l'organisation de rencontres notamment avec la CGT et la FSU pour échanger sur ce que ces organisations peuvent attendre (ou pas) d'une telle recomposition.

(R3) 1.4 Il ne s'agit donc pas de mettre de côté ce qu'est l'Union syndicale Solidaires, ses syndicats et ses équipes militantes. Si nous existons c'est parce que notre syndicalisme continue d'incarner des pratiques militantes, des orientations, des valeurs qui lui sont propres.

(R3) 1.4.1 L'attachement à l'auto-organisation des luttes ; à une démocratie syndicale donnant la priorité aux collectifs syndicaux de base ; notre prise en compte des oppressions racistes et patriarcales comme notre engagement écologique ; la recherche des voies d'une transformation sociale résolument anticapitaliste : autant de marqueurs forts du syndicalisme Solidaires.

(R3) 1.4.2 Au-delà de ce que représente notre outil commun, ce sont ces pratiques, ces orientations, ces valeurs qui doivent s'affirmer davantage parmi les travailleuses et les travailleurs, dans les entreprises, les services publics et les territoires. Cela veut dire renforcer nos équipes syndicales existantes et en gagner de nouvelles sur ces bases.

(R3) 1.5 Pour l'Union syndicale Solidaires, l'engagement au sein de l'Alliance écologique et sociale est stratégique. L'AES porte des propositions fortes de rupture avec le système capitaliste. Syndicat de transformation sociale, notre organisation considère que les questions touchant au travail, à l'emploi, aux salaires, aux droits sociaux et à la préservation de l'environnement sont intimement liées, ainsi que le mouvement historique contre la réforme du système de retraite l'a montré. Avec l'AES, Solidaires mène des luttes pour apporter une réponse aux crises sociétales, environnementales, économiques ou encore sanitaires.

(R3) 2. Prendre en main le développement de notre union

(R3) 2.1 Après avoir stagné autour des 100 000 adhérent·es, le nombre de syndiqué·es dans notre Union s'érode maintenant depuis plusieurs années (il faudra cependant voir « l'effet du mouvement retraite » en 2024, du fait du décalage dans la remontée des cotisations). Notre présence dans la population active à l'image de notre représentativité n'évolue donc pas dans le bon sens...

(R3) 2.2 La situation est évidemment très disparate en fonction des fédérations, certaines sont en fort développement et d'autres semblent plus en difficulté. Si la

situation est préoccupante nous pouvons inverser les choses comme le démontre l'audience de certaines de nos campagnes et pendant le mouvement des retraites. De même, si nous ne sommes présent·es que sur 5,59 % des CSE (représentant 18,5 % des salarié·es), lorsque nous déposons une liste nous réalisons en moyenne 19 % des voix. Il y a donc un espace pour notre courant syndical dans les entreprises et les associations.

(R3) 2.2.1 Si depuis plusieurs années la question du développement fait partie de nos préoccupations de congrès, nous n'avons jamais pu transformer l'essai dans la réalité par une réelle prise en charge interprofessionnelle. La généralisation de barnums dans les UD est un premier pas dans ce sens, mais nous devons aller plus loin avec du matériel de visibilité et des campagnes permettant de se développer mais également des plans de développement, des moyens mutualisés, des outils mis à disposition (tant pour l'activité syndicale quotidienne que pour la gestion et structuration des organisations, de leur trésor, de leur base adhérent·e, de leur communication interne et externe)...

(R3) 2.2.2 Nous ne pouvons nous contenter de l'espoir de voir les masses venir d'elles-mêmes vers nos idées. Si la peur d'une « perte d'identité ou de valeur » existe parfois, nous devons de toutes façons accompagner tout plan de développement ambitieux d'un plan de formation à la hauteur, répondant au niveau de conscience de classe de la réalité de la population active. La composition d'un cycle de formation accueil, valeurs, pratique militante, compréhension économique... doit être proposé systématiquement et régulièrement, y compris pour faire face au renouvellement imposé par le vieillissement de nos adhérent·es. Le troisième cycle électoral des CSE est à l'horizon. Une formation syndicalisation / développement sera proposée en 2025, dans la perspective de ce 3ème cycle électoral.

(R3) 2.2.3 Nous devons nous fixer des priorités sur les branches et secteurs susceptibles de permettre un saut de représentativité ou à maintenir. Cette campagne passe par deux voies :

> Mise à disposition de matériel dans une série de secteurs prioritaires comme nous l'avons fait pour les TPE

> La continuité des autres campagnes avec à chaque fois la mise en avant de la question de s'organiser afin de changer le rapport de force.

(R3) 2.3 Nous proposons que chaque campagne de notre union soit accompagnée d'un volet réseaux sociaux afin de multiplier les contacts et d'un encart sur le matériel publié. Nous devons réfléchir à des outils pour mieux gérer les contacts ainsi obtenus et leur mise à disposition des organisations.

(R3) 2.4 La commission syndicalisation proposera pour les entreprises du privé un matériel de développement en amont du prochain cycle puis un matériel permettant d'agir dans les entreprises lors des campagnes électorales CSE de 2026/27 afin de permettre de faciliter le travail des équipes isolées.

(R3) 3. Faire des instances des outils au service de l'action syndicale

(R3) 3.1 La mise en place des CSE dans le privé puis des comités sociaux dans le public (CSA, CST, CSE) a déstabilisé de nombreuses équipes syndicales tant par la disparition d'instances sur lesquelles s'appuyaient des pratiques syndicales de tournées (DP par exemple) que par le cumul des mandats et la charge de travail qui en découle.

(R3) 3.2 Cette concentration d'attributions et la multiplication de réunions sur des sujets éloignés des préoccupations des collègues accroissent le risque d'institutionnalisation du syndicalisme. Dans ce cadre, Solidaires se fixe pour objectif de maintenir au plus près du terrain notre syndicalisme. Pour cela, l'essentiel du temps militant doit être consacré à la vie de nos collectifs syndicaux et à la présence aux côtés des travailleuses et travailleurs.

(R3) 3.3 Nous devons imposer la mise en place de CSE "à taille humaine" auxquels doivent pouvoir participer, de droit, les suppléant-es et devons refuser les accords de fonctionnement d'instance qui entérineraient des pertes de prérogatives (confiscation du recours à certains droits d'alerte, absence de formalisation des réponses aux réclamations, perte d'accès à certaines informations, raccourcissement des procédures de consultation...).

(R3) 3.3.1 Au contraire, la sous-traitance étant un moyen pour le patronat de diviser les collectifs de travail et de diluer la responsabilité des donneurs d'ordre en matière de protection de la santé au travail, les équipes syndicales et les élu-es CSE intégreront cette problématique dans toutes les prérogatives de l'instance.

(R3) 3.3.2 De même, le CSE doit conserver ses prérogatives en matière de santé au travail, sans les confier à la commission santé sécurité et conditions de travail (SSCT), instance dépourvue de personnalité morale. Le CSE doit garder l'usage du droit d'alerte et de vote des expertises.

(R3) 3.4 Les CSE extraordinaires sont une autre arme tout comme le pouvoir d'enquête qui permet aux élu-es d'aller sur le terrain et de travailler avec les collègues sur leurs conditions de travail et leurs revendications. La pratique des enquêtes est primordiale pour recréer un sens du collectif et la mobilisation.

(R3) 3.5 Nous devons permettre à nos équipes d'échanger, de faire vivre nos pratiques syndicales et utiliser les CSE au mieux pour renforcer notre syndicalisme. Ainsi, l'animation d'un réseau d'élu-es sur la mandature peut renforcer chacun dans l'exercice de son mandat par l'échange de pratiques et la mutualisation.

(R3) 3.6 Dans sa gestion des activités sociales, le CSE doit œuvrer à la transformation sociale par la découverte d'activités nouvelles, l'ouverture à la culture et à d'autres sports via des modes de participation collectifs.

(R3) 3.7 Dans la Fonction publique, les moyens d'action des CSA/CSE/CST étant encore plus limités que ceux des CSE de même que les droits de leurs élu-es, Solidaires revendique qu'ils disposent de la personnalité morale et du droit à l'expertise et, s'agissant des élu-es des mêmes droits à la formation que celles et ceux des CSE.

(R3) 3.8 La question écologique étant au cœur des revendications de Solidaires, les élu-es Solidaires des comités sociaux publics et privés s'efforceront d'obtenir de leurs employeurs que l'organisation du travail soit adaptée aux impératifs climatiques et écologiques et que l'activité professionnelle réponde aux impératifs écologiques notamment en réduisant fortement son impact sur l'environnement et en incitant à la sobriété énergétique.

(R3) 4. Organiser l'ensemble du monde du travail

(R3) 4.1 Notre dernier congrès s'était donné comme objectif que nous puissions accueillir tout·e travailleur·euse qui souhaiterait nous rejoindre. Force est de constater trois ans plus tard que cela n'est toujours pas le cas.

(R3) 4.2 Il est rare qu'il s'agisse de secteurs importants numériquement du salariat mais le plus souvent plutôt de ce qu'on pourrait qualifier "d'angles morts". La pratique des discussions engagées pour savoir où accueillir ces camarades montre que l'élargissement du champ de syndicalisation de structures existantes est sans doute la meilleure solution tant pour permettre d'accueillir des demandes isolées que pour éviter la multiplication de structures dans notre union.

(R3) 4.2.1 Ainsi, des salarié·es d'agences ou organismes de droit privé ont pu être rattaché·es aux organisations syndicales des ministères de tutelle ou financeurs. D'autres expérimentent la double syndicalisation. Plus généralement, l'organisation sur des bases sectorielles et territoriales permet de combler plus facilement ces trous que le syndicalisme d'entreprise, ce qui n'interdit pas la structuration par entreprise au sein de regroupements plus larges. La commission syndicalisation sera donc mandatée pour engager sur ces bases des discussions avec les organisations qu'elle identifiera comme pouvant être concernées afin de travailler sur les évolutions possibles.

(R3) 4.3 Bien sûr, cela ne règle pas la question de la vie syndicale d'adhérent·es isolé·es ou fortement minoritaires en statut et/ou lieu de travail dans leur syndicat. Cette question qui traverse plusieurs de nos organisations pourra faire l'objet d'un travail transversal afin de mutualiser les bonnes pratiques. Plus généralement, un chantier sur l'accueil des nouveaux et nouvelles adhérent·es sera également mené afin de faire un état des lieux de ce qui existe et identifier ce qui gagnerait à être généralisé.

(R3) 4.4 Les 18 millions de personnes à la retraite subissent toujours les méfaits du capitalisme et sont un champ de bataille idéologique et politique. L'Union syndicale Solidaires se doit d'être bien présente dans cette partie de la population qui porte des revendications, notamment sur le pouvoir d'achat, la santé et les services publics, qui agit et manifeste régulièrement, notamment avec le groupe des 9 organisations de retraité·es.

L'Unirs fonctionne et participe aux instances de Solidaires, exprime les revendications des retraité·es, est reconnue par les autres organisations de retraité·es et les pouvoirs publics.

Chaque structure nationale et départementale a un rôle à jouer dans la syndicalisation des retraité·es, en lien avec l'UNIRS qui coordonne l'action de Solidaires vers les personnes retraitées et qui propose des matériels et des informations spécifiques aux retraité·es.

(R3) 5. Grâce à un ancrage territorial

(R3) 5.1 Le projet syndical de notre Union ne peut s'épanouir que s'il est porté auprès de toutes et tous les salarié·es. C'est évidemment le travail des syndicats adhérents mais aussi celui des Solidaires locaux, portes d'entrée vers notre syndicalisme. Nous l'avons déjà écrit lors de congrès précédents, les Solidaires départementaux sont la pierre angulaire de notre construction syndicale interprofessionnelle. Ils doivent réunir

les différents syndicats ou sections des organisations de l'Union représentés sur le département.

(R3) 5.2 Soyons clair·es, dans cette période de crise syndicale, nous ne ferons perdurer et progresser notre courant syndical qu'en étant et en allant au contact de la population locale, en connaissant le terrain et les problématiques locales.

(R3) 5.3 Aider les salarié·es, aider les syndicats à se créer, à se développer, monter des formations syndicales, participer à des instances ou des réunions locales/régionales interprofessionnelles, mener des campagnes interprofessionnelles, définir des actions face à des problématiques communes suppose des moyens.

(R3) 5.4 Tout d'abord des moyens humains, et si l'on ne veut pas que l'interpro ne soit qu'un supplément d'âme, les différentes structures doivent mettre à leur ordre du jour les questions interprofessionnelles et dégager du temps militant (complet, partiel, par projet...) pour participer aux activités du Solidaires local.

(R3) 5.4.1 Au-delà de la question d'un quota d'un temps militant réservé à l'interprofessionnel (nous avons parlé d'au moins 1 % de temps syndical au congrès de 2021) et de la question du salariat militant, c'est sans doute l'intrication des sujets et des pratiques interprofessionnelles et professionnelles qui permettront une vraie vie des syndicats ou sections professionnelles et des Solidaires locaux.

(R3) 5.5 Sur les moyens financiers ensuite, notons que les subventions sur lesquelles s'appuient la plupart des Solidaires locaux sont, d'une part, très inéquitables selon la région/département/ville concernée et d'autre part de plus en plus revues à la baisse. Si la cotisation des syndicats locaux ou sections membres de l'Union au Solidaires départemental est une évidence, elle ne saurait résoudre les besoins de financement des Unions départementales. Aujourd'hui, la part que le National réserve aux projets locaux est insuffisante pour répondre à tous.

(R3) 5.6 La commission syndicalisation et le GT budget travailleront en commun sur le sujet du financement des Unions Solidaires départementales pour étudier des pistes d'amélioration et de fluidification, en explorant, par exemple, la possibilité de financements a priori, sous forme de droits de tirage sur le budget de l'Union ou de péréquation des moyens financiers entre les UD.

(R3) 5.7 Du point de vue du fonctionnement interne de l'Union, les Solidaires départementaux sont notre échelon politique local. Ce sont eux qui siègent au Comité national et au Congrès et prennent part aux décisions de l'Union.

(R3) 5.7.1 L'équilibre entre la proximité voulue, la réalité d'implantation des syndicats et la représentation nationale du local dans nos instances internes reste une priorité. Pour autant, des coordinations régionales sont devenues nécessaires au moins pour avoir une représentation régionale dans certains cas ou pour désigner des représentants (CESER, SRIAS, défenseur·euses syndicaux·ales...).

(R3) 5.7.2 De même, des Unions locales existent par endroit. Quand elles sont possibles, elles paraissent plus qu'intéressantes, en adéquation à la réalité du peuplement ou de l'activité d'un territoire. Il peut s'agir de mieux mailler un territoire fortement industrialisé, ou à l'activité commerciale concentrée ou simplement sur des zones très densément peuplées.

(R3) 5.7.3 Il va de soi que ces UL doivent participer à la vie politique de l'Union au sein de leur Solidaires départemental. Sans en faire un puits sans fond de temps militant

consacré, il est important que les allers-retours entre l'activité nationale et locale soient assurés d'abord au travers de nos instances. La prise en compte et l'adaptation de nos revendications et décisions aux réalités locales passe par une participation accrue des Solidaires départementaux aux Comités nationaux et commissions nationales.

(R3) 6. Et un identifiant clair

(R3) 6.1 UD et UL sont des émanations de l'Union. Depuis sa création le nom de notre Union a évolué à plusieurs reprises (G10, Solidaires G10, Solidaires). Nos statuts stipulent que le choix du nom Solidaires comme identifiant unique permet de dépasser l'histoire de nos organisations. Certaines ont fait un pas en avant en modifiant leur nom pour s'appeler Solidaires. Cependant, nous avons aussi une union (l'UST) qui s'est renommée en ajoutant SUD à son dernier congrès et de nombreuses UD et UL qui se nomment SUD-Solidaires. Aujourd'hui nous avons donc un syndicat qui a un nom au niveau interpro national (Union syndicale Solidaires), qui n'est pas le nom que l'on retrouve dans tous les secteurs professionnels (que ce soit SUD mais aussi STTCPOA, SNABF, SNJ...) sans que le nom de l'union y soit par ailleurs forcément rattaché systématiquement, mais pas non plus toujours celui de ses unions départementales, locales ou de secteurs.

(R3) 6.2 Cela pose la question du nom donné aux nouveaux syndicats que nous créons (qui est loin de toujours être "Solidaires", et en partie parce que ce n'est pas forcément la demande des salarié·es) mais aussi celui de notre identification, notamment au moment des élections (et notamment lorsqu'il y a une liste interpro comme pour les Prudh'hommes hier et les TPE/TPA aujourd'hui) mais aussi parfois dans les mouvements sociaux.

(R3) 6.3 Pour y remédier nous devons appliquer nos décisions. Les organisations membres accolent systématiquement le nom de Solidaires à leur nom et le font apparaître sur leurs différents supports de communication. Les Unions (départementales, locales, sectorielles) qui sont des émanations de l'Union doivent porter son nom.

Enfin, un travail sur l'identité graphique de l'Union sera engagé.

(R3) 7. La commission syndicalisation et développement un outil à réinvestir

(R3) 7.1 La commission syndicalisation, développement et structuration doit être un outil central de notre organisation. C'est affirmer clairement, et sans ambiguïté, que cela doit correspondre à un engagement prioritaire des structures.

Définir les champs de syndicalisation de nos organisations, dénouer le plus possible en amont les possibles conflits de champs, définir les champs nécessitant un travail spécifique ou des stratégies de développement doit être une des priorités de nos organisations.

(R3) 7.1.1 Il est indispensable de fournir des réponses de syndicalisation adaptées à l'ensemble des salarié·es du secteur privé et des agent·es publics des trois versants de la fonction publique et de l'ensemble des établissements et autorités administratives en lien. C'est pour cela que chaque organisation doit investir cette commission afin de pouvoir échanger également sur les pratiques en cours dans les secteurs.

(R3) 7.2 L'objectif de notre développement est bien d'être représentatif au niveau interprofessionnel tout en conservant au niveau fonction publique la représentativité durement acquise et malheureusement aujourd'hui menacée. Il faut être conscientes et conscients qu'une perte de la représentativité dans la fonction publique aurait des conséquences graves pour l'ensemble de l'Union et au-delà pour le syndicalisme de lutte. Pour toutes ces raisons, le rendez-vous électoral de 2026 sera déterminant. Le développement de l'Union devant toujours être rapporté à la construction du rapport de force qu'il permet.

(R3) 7.3 Notre structuration est le fruit de notre histoire. Dans chaque organisation, il y a une culture, une identité, un attachement et des spécificités. Cela ne doit pas nous rendre aveugle tant sur l'évolution de l'organisation du monde du travail que sur le développement de notre Union qui marque le pas et sur le fait que si nous repartions aujourd'hui d'une feuille blanche, nous ferions peut-être différemment.

(R3) 7.3.1 La commission est mandatée pour travailler à des propositions d'évolution de notre structuration et apporter des réponses aux questions que posait le congrès de 2021 sur le sujet.

L'objectif étant de faire en sorte que tout·e travailleuse ou travailleur qui se reconnaît dans les valeurs de Solidaires puisse adhérer à une organisation membre et que celles-ci soient en capacité d'agir, de mobiliser, de défendre les travailleurs et travailleuses mais aussi de participer à la vie de l'Union.

(R3) 7.4 Ce chantier sera également l'occasion de proposer une solution pour permettre aux milliers de camarades qui ne sont pas aujourd'hui comptabilisé·es dans les chiffres nationaux car adhérent·es directement à des UD, des UL ou à des syndicats qui ne sont membres que d'une UD ou d'une Union (ex. l'UST) de devenir pleinement adhérent·es, par la remontée de cotisations et une possibilité d'expression démocratique.

(R3) 7.5 Afin de vérifier ces engagements et de les confirmer dans la durée, le congrès acte que chaque Comité national de l'Union accordera un point de son ordre-du-jour aux questions de syndicalisation/développement/structuration.

(R3) 8. Construire et renforcer la formation interprofessionnelle

(R3) 8.1 Les derniers congrès de notre union ont réaffirmé les enjeux de la formation syndicale qui doit permettre d'accompagner le développement de nos équipes syndicales, l'appropriation de nos valeurs et de notre projet de société.

(R3) 8.2 Donner la priorité à la construction et à la mise en œuvre des formations syndicales interprofessionnelles par les Solidaires locaux ne peut pas être qu'un totem agité à chaque congrès ; il doit se concrétiser à travers des choix qui engagent toutes les structures professionnelles qu'elles soient nationales ou locales.

(R3) 8.3 En effet, les décisions de notre organisation en matière de mutualisation des moyens financiers au profit des solidaires locaux (qui date de 2017) ont réglé, en partie, ce sujet. Cependant, la faiblesse des moyens humains mis à disposition des structures interprofessionnelles reste un souci récurrent et fragilise la formation syndicale de notre union.

(R3) 8.4 Certaines organisations professionnelles se considèrent exonérées de cette problématique parce qu'elles ont les moyens de développer en interne des formations spécifiques à leur secteur. La formation interprofessionnelle offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers, mais aussi donne l'opportunité d'échanges précieux entre équipes militantes de différents secteurs.

(R3) 8.5 Nous réaffirmons que le Cefi-Solidaires est bien l'organisme de formation de toutes les structures de Solidaires.

(R3) 8.6 À tous les niveaux de l'organisation, on doit progresser sur plusieurs sujets :

> Renforcer les solidaires locaux sur tout le territoire et se regrouper régionalement (ou sur une base inter-régionale) pour mettre en place les formations d'instances (CSE, CSA, SSCT...) nécessaires à nos équipes syndicales.

> Aux côtés des formations liées aux instances représentatives du personnel, le Cefi-Solidaires (avec ses structures locales) doit poursuivre la diversification des types de formations proposées. Au vu de notre syndicalisme de transformation sociale, les formations basées sur l'appropriation de nos valeurs et revendications sont également un axe majeur. L'objectif est de pouvoir former tou·tes nos militant·es sur des thématiques qui ne se limitent pas aux portes de nos entreprises et administrations.

(R3) 8.7 Nous multiplierons les formations militantes et politiques afin de faire perdurer notre syndicalisme.

> Afin de répondre à tous ces besoins, et notamment que nos formations répondent aux enjeux et évolutions actuels, le Cefi-Solidaires a un besoin essentiel tant au niveau national (Bureau du Cefi-Solidaires, Commission Formation, groupes de travail de construction des formations) que local (Commissions Formation locale, viviers de formateur·trices...), d'une participation plus importante des structures à l'élaboration de la politique de formation.

(R3) 9. Faire vivre notre projet consensuel face aux conflits

(R3) 9.1 Notre syndicalisme se veut respectueux de l'histoire et des différences de chaque organisation.

Pour nous, l'interprofessionnel est la mise en commun de nos idées et de nos forces sur des sujets divers et certainement pas une superstructure qui décide, seule, et qui impose ensuite ; et pas non plus une structure « à côté » qui s'occupe de sujets autres que ceux des différents secteurs.

(R3) 9.1.1 Le mode de décision primordial choisi par l'Union est le consensus, en ce qu'il respecte chaque structure. Différent du vote majoritaire (qui impose une position sur une autre) ou du compromis qui accepte une partie au moins d'une position adverse avec une contrepartie, le consensus est l'art de trouver une solution satisfaisante pour tou·tes. Bien sûr, il nécessite la volonté de chacun·e (chaque structure) pour construire une position commune. Et il est d'autant plus facile d'y arriver que les protagonistes se connaissent et connaissent leurs milieux et conditions respectives.

(R3) 9.1.2 Ainsi, toute occasion de se rencontrer facilite cette discussion consensuelle. L'expérience le montre, les échanges préalables en GT, en commissions, en formations ou réunions favorisent grandement la détermination d'une position

commune quand celle-ci est nécessaire.

(R3) 9.1.3 Le consensus demeure une gageure tout en étant le processus qui nous permet une discussion et des avancées permanentes sur différents sujets. Il ne s'agit pas de se renier en ne faisant pas gagner sa position initiale mais d'avancer ensemble. Ainsi, ce sont tous les syndicats qui pourront porter telle ou telle revendication ou s'atteler à une campagne commune plutôt que d'en laisser 51 % faire sans les autres.

(R3) 9.2 Corollaire du consensus dans nos statuts, le droit de veto accordé à chaque syndicat se veut la garantie de respect de marqueurs identitaires forts. Pour autant, l'expérience a montré qu'il a pu être utilisé ou menacé d'être utilisé comme arme dans un conflit pour jouer sur le rapport de force interne. Cette utilisation va à l'encontre de l'esprit de consensus. Il faudrait travailler à des moyens limitant l'usage abusif du droit de veto.

(R3) 10. Pour un Bureau national qui assume pleinement son rôle

(R3) 10.1 Les CN et BN ont peut-être été conçus jusqu'ici un peu trop comme des instances où s'additionnent les représentations des fédérations, syndicats nationaux et Union départementales. On y vient défendre sa position et faire le point sur son actualité sectorielle ou géographique, à charge du Secrétariat national (SN) de faire les arbitrages et les synthèses.

(R3) 10.2 Cette conception favorise une démarche où l'on vient en BN défendre ou exprimer « sa » position. Or, une logique et une intervention interprofessionnelle n'est pas la seule somme des intérêts professionnels. Elle est une élaboration collective. L'organe directeur de notre Union est son Bureau national. Il est statutairement responsable de son animation. Siéger au BN c'est de fait prendre en charge l'activité interprofessionnelle de l'Union au plan national – et donc se positionner en son sein, certes avec toute l'expérience et les débats de son champ professionnel, mais à l'appui d'une démarche interprofessionnelle.

(R3) 10.3 C'est enfin prendre en charge – en tant que BN – les responsabilités qui en découlent. Au-delà de son renfort nécessaire, le SN ne peut être le seul exécutant des décisions de BN : un membre ou un groupe de membres du BN peut tout à fait être chargé de l'exécution d'une décision, d'un mandat, dont il est responsable devant le BN.

(R3) 10.3.1 De la même façon, et cela existe déjà, des camarades hors SN suivent pour l'Union des dossiers, participent à l'animation de commissions et/ou nous représentent dans des collectifs. En toute transparence, nous pouvons sans doute développer cette pratique afin d'arriver à la constitution d'une « équipe nationale », aux prérogatives définies et encadrées. Cela permettrait aux organisations, qui mandateraient des camarades pour des tâches précises, de participer à l'animation de l'Union autrement que par la participation au SN.

(R3) 11. Notre Union est sans concessions face à l'extrême droite

(R3) 11.1 Syndicalistes, donc antifascistes écrivons-nous lors de notre précédent congrès, insistant sur le fait qu'aucun arrangement n'était possible avec les thèses ou les organisations d'extrême droite. Depuis, le danger s'accélère. Banalisée et profitant de la diffusion de ses idées par les partis gouvernementaux, elle a obtenu de

nombreux·ses élu·es. Les structures de l'Union ne peuvent en aucun cas être amenées à travailler en bonne intelligence avec ces élu·es. L'extrême droite est aux portes du pouvoir en France, comme dans d'autres pays du monde.

(R3) 11.1.1 Nous pensons qu'il n'est pas égal de faire du syndicalisme face à un gouvernement autoritaire ou aux tendances illibérales ou face à un gouvernement d'extrême droite, et nous devons réfléchir dès maintenant aux mesures à prendre en cas d'arrivée de l'extrême droite à la tête de l'État.

(R3) 11.2 Notre Union syndicale, même si elle est porteuse de valeurs et de pratiques, n'est hélas pas à l'abri. Dans cette période où le confusionnisme progresse chaque jour, dans un contexte où le rejet de la classe politique aux manettes peut brouiller les cartes, des adhérent·es ou des militant·es peuvent être tenté·es par l'extrême droite. Si nous continuons à porter la consigne de « pas une voix pour l'extrême droite », on ne peut savoir ce que chacun·e fait, ou pas, dans l'isolement.

(R3) 11.2.1 Mais l'appartenance à une organisation d'extrême droite, la participation à une initiative organisée par l'extrême droite, la candidature sur une liste d'extrême droite ne sont pas compatibles avec l'appartenance à Solidaires.

(R3) 11.2.2 Si l'exclusion d'un·e adhérent·e est du ressort de son syndicat professionnel, c'est une responsabilité devant l'Union qu'aucune organisation ne saurait tolérer en son sein un·e militant·e d'extrême droite. Chaque organisation est donc invitée à prendre les mesures statutaires et établir les procédures pour faciliter cet exercice. Une organisation qui ne prendrait pas ses responsabilités se placerait en situation de suspension de notre Union, selon le protocole en annexe.

ANNEXES

Protocole en cas de collusion ou de présence d'extrême droite au sein de Solidaires

1. Le combat déterminé contre l'extrême droite et ses idées fait partie intégrante des valeurs et principes de l'Union syndicale Solidaires et de ses syndicats. Dans le cas où une situation de connivence publique avec l'extrême droite serait constatée de la part d'un-e membre ou d'une structure de Solidaires le Secrétariat national doit être saisi directement.
2. Cette saisine du Secrétariat national doit être faite par une structure membre de l'Union (Fédération ou syndicat national, Solidaires local) sur la base de faits et documents précis : publications ou relais sur les réseaux sociaux de contenus d'extrême droite, raciste, ou dans ses déclinaisons complotistes ; candidature sur une liste électorale d'extrême droite ; soutien assumé à un parti ou à un groupe d'extrême droite (présence en manifestation, participation à une réunion publique).
3. Une fois saisi, le Secrétariat national vérifie la véracité des informations transmises et prononce en ce cas la suspension immédiate de la structure concernée. S'il s'agit d'un-e adhérent-e de Solidaires, le Secrétariat national est habilité à saisir la structure dont iel est membre pour lui demander sa suspension immédiate. En cas de refus de la structure concernée de le faire, la structure elle-même est suspendue immédiatement.
4. Cette suspension est confirmée ou infirmée par l'instance de Solidaires la plus proche, BN ou CN. Si confirmation, une procédure d'exclusion peut alors être engagée selon les statuts de l'Union.
5. Ces informations sont transmises immédiatement par le Secrétariat national à l'ensemble des structures membres. Dans les 48h, un communiqué rend public, la suspension prononcée et ses motifs.

État des lieux du développement de l'union

Après avoir stagné autour des 100 000 adhérent·es, le nombre de syndiqué·es dans notre Union baisse maintenant depuis plusieurs années. Ainsi, alors que nous étions 102 000 cotisant·es en 2017, nous ne sommes plus que 97 202 en 2021 et 95 676 en 2022.

À l'heure où nous écrivons ces lignes (pourtant à la mi-décembre), les données 2023 ne sont pas encore totalement consolidées. Cela renvoie à la limite de l'exercice, les cotisations étant payées sur le chiffre au 31 décembre de l'année précédente, mais trop souvent un an plus tard, ce qui au-delà des problèmes de trésorerie que nous avons évoqué dans nos instances institue un décalage entre la réalité de nos dynamiques et la perception chiffrée que nous pouvons en avoir.

Ainsi, nous ne pourrions sans doute mesurer « l'effet du mouvement retraite » que fin 2024, du fait du décalage dans la remontée des cotisations. Cependant, elles laissent présager un nouvel exercice en repli important qui ne devrait pas dépasser les 92 000 adhérent·es.

Il faut certes y ajouter quelques milliers d'adhérent·es de structures qui sont hors du décompte soit parce qu'adhérent directement à des UD ou UL, soit parce qu'adhérent à des structures qui sont rattachées à des UD mais pas fédérées nationalement (SUD Nettoyage IDF (75), SUD Nettoyage Occitanie (31), SUD Commerce et services IDF, UNIS-Metis (21), SUD IMA (79), SDACOPAA (41) ...*) auxquelles s'ajoutent quelques adhésions à l'UST qui ne passent pas par des organisations nationales. Cette situation n'étant pas nouvelle, elle ne vient pas modifier le constat établi ci-dessus d'une baisse globale des adhésions.

Pourtant, l'Union a développé de nouvelles implantations : adhésions de la fédération des Urbains et interurbains, des transports routiers, de Solidaires Jeunesse et sport. Cependant, ce dernier champ était auparavant couvert par la fédération SUD éducation.

Dans le même temps, nous avons perdu plusieurs organisations : SUD Convoyeurs de fonds a été officiellement radié des structures membres faute de cotisations sur plusieurs années et de réponses aux relances. Solidaires Autorité de la concurrence a fusionné avec un syndicat de son administration et si les voix se sont portées sur Solidaires aux dernières élections professionnelles, n'est plus formellement à ce jour membre de notre union. Cependant, ces deux structures représentaient moins d'une centaine d'adhésions à elles-deux. Enfin, SUD Banques est en situation de liquidation judiciaire, ce qui devrait ramener notre nombre de structures nationales à 52 en 2024.

Dans le détail, 4 structures de l'Union représentent 57 % des adhésions et perdent chacune des adhérent·es (pour des raisons diverses, qui peuvent être y compris des champs de syndicalisation qui se réduisent par diminution du nombre de personnels) ce qui se ressent directement sur la dynamique totale. Les 7 plus grosses structures représentent à elles-seules 72 % des adhésions. 46 structures se partageant donc les 28 % restant. Cette donnée n'étant sans doute pas complètement étrangère à un certain nombre de constats que nous faisons sur le fonctionnement de l'Union et la

participation à sa vie démocratique. 13 structures comptent moins de 100 adhérent·es dont 5 en ont moins de 50.

Nous pouvons également pointer des structures en développement notamment dans le privé (ASSO, Informatique, CAM) mais aussi dans la Fonction publique (éducation).

Du point de vue électoral

Dans le privé

D'après la dernière mesure d'audience nous sommes présent·es sur seulement 5,59 % des CSE (représentant cependant 18,5 % des salarié·es). Lorsque nous déposons une liste, nous réalisons en moyenne 19 % des voix. Il y a donc un espace pour notre courant syndical dans les entreprises et les associations mais 81,5 % des salarié·es du privé, hors TPE, n'ont pas la possibilité de voter pour un syndicat de Solidaires.

En 2017, la mesure d'audience dans le secteur privé de la DGT nous accordait 181.405,44 voix** soit 3,46 % et nous étions représentatifs dans 35 branches. En 2021 la mesure d'audience de la DGT nous accordait 184 513,47 voix** soit 3,68 % et nous sommes représentatifs dans 30 branches (mais des branches ont fusionné ou ont été éliminées). En 2013 Solidaires dépassait 8 % des suffrages dans 7,4 % des branches, 7,6 en 2017 et 7,8 en 2021.

Une progression donc. Une nouvelle mesure sera connue en 2025.

Élections FP de 2022

Dans la fonction publique d'État, Solidaires récolte 62 900 voix soit 6,6 % des voix (0,9) et obtient un siège au CSFPE, perdant une place au profit de la CFE-CGC. Dans la Fonction publique territoriale, Solidaires récolte 31 300 voix soit 3,9 % des voix (-0,1) et perd son siège en CSFPT

Dans la Fonction publique hospitalière, Solidaires récolte 31 500 voix soit 8 % des voix (-0,4) et perd son siège en CSFPT

Sur l'ensemble de la Fonction publique, Solidaires est donc logiquement en recul également (124 500 voix, 5,8 %, -0,6)

Au niveau interprofessionnel public/privé


La direction générale du travail publie donc une mesure de l'audience des organisations syndicales (la "représentativité interprofessionnelle") en ne prenant en compte que les suffrages issus du secteur privé (élections CSE, élections TPE/TPA, élections chambres d'agriculture), mais refuse de publier une audience cumulant public et privé... qui serait plus proche de la réalité.

Pour Solidaires, en cumulant les 124 500 voix issues des élections de la Fonction publique et les 184 513 voix issu du "secteur privé", nous récoltons 309 013 suffrages, et nous donne une audience de 4,31% (CFDT 24,31 %, CGT 22,33%, FO 16,29%, GGC 9,5%, CFTC 7,46%, Unsa 7,69%).

Nous étions à 4,56% en 2021 : ce recul s'explique par les résultats des élections Fonction publique de 2022, l'Union syndicale Solidaires étant (avec l'Unsa) l'organisation où la part des voix issues de la Fonction public est le plus important (40%) dans l'audience cumulée.

*les chiffres entre parenthèses indiquant le département de l'UD de rattachement et non le nombre d'adhérent-es.

**les décimales s'expliquent par les clefs de répartition en % lors de listes communes


AUX ÉLECTIONS

Mesures audiences des organisations syndicales décembre 2023

	Fonction publique 2018 (1)		Fonction publique 2022 (2)		Interprofessionnel hors FP				Total Privé+public			
					TPE+DP-CE-DUP 2017 (3)		TPE+CSE 2021 (4)		2021		2023	
Inscrit-es	5 212 957		5 163 911		13 244 738		14 118 287		19 268 379		19 282 198	
Votant-es	2 753 540	52,80 %	2 256 081	43,07 %	5 664 031	42,76 %	5 398 796	38,40 %	7 964 168	41,33 %	7 547 996	39,14 %
Exprimés	2 619 360		2 149 200		5 243 128		5 016 355				7 165 555	
CGT	604 624	23,08 %	528 300	20,85 %	1 302 778	24,85 %	1 151 897	22,96 %	1 680 234	22,60 %	1 600 097	22,33 %
CFDT	504 804	19,27 %	459 100	18,55 %	1 382 647	26,37 %	1 343 056	26,77 %	1 802 172	24,24 %	1 741 756	24,31 %
FO	486 857	18,58 %	438 500	18,75 %	817 570	15,59 %	764 330	15,24 %	1 202 818	16,18 %	1 067 230	16,29 %
CFTC	87 195	3,32 %	70 600	2,69 %	497 361	9,49 %	476 565	9,50 %	547 206	7,36 %	534 475	7,46 %
CGC	76 147	2,90 %	81 200	3,86 %	559 305	10,67 %	597 778	11,92 %	679 026	9,36 %	762 026	9,50 %
UNSA	271 865	10,37 %	270 300	11,66 %	280 555	5,35 %	300 391	5,99 %	570 729	7,68 %	550 891	7,69 %
Solidaires	179 378	6,85 %	154 500	5,79 %	181 405	3,46 %	184 513	3,68 %	339 042	4,56 %	309 013	4,31 %
FSU	209 300	7,90 %	195 400	9,09 %								
Autres	207 600	7,68 %	116 300	5,41 %	209 227	3,99 %	197 825	3,81 %				

(1) Résultats du scrutin de décembre 2018
(2) Résultats du scrutin de décembre 2022
(3) Résultats issus de l'ensemble des élections CE, ou à défaut DP, ou DUP de la période 2012-2016
(4) Résultats issus des élections TPE 2021 et des scrutins DP/CE/CSE 2017-2020